

REMARQUES SUR L'ARTICLE ZERO : FONDEMENTS LINGUISTIQUES ET ENJEUX DIDACTIQUES

Clément KOAMA,
Université Nazi BONI (Burkina Faso)
koama@yaboo.fr

Résumé

Jusqu' à une époque récente, on ne considérait pas que le système déterminatif du français comporte un article zéro à fonction spécifique. Le substantif nu, dépourvu de déterminant, renvoie traditionnellement au conceptuel et non au discursif. Cette conviction explique sans doute le sentiment d'une relative facilité d'appréhension de cette classe distributionnelle au faible nombre d'éléments constitutifs. La théorie de l'article a ainsi connu des évolutions qui laissent voir dans son analyse une complexité qu'illustre par exemple l'absence d'unanimité dans la détermination du nombre et des types d'articles ou l'opposition article zéro/ articles pleins. Si l'on parle plus aisément des articles défini, indéfini, voire partitif dans une moindre mesure, l'article zéro est sinon oublié, du moins traité comme une exception située à la périphérie du système de détermination. Pourtant les constituants nominaux sans articles sont très productifs, obéissent à diverses modalités d'emplois qu'il il importe d'y distinguer les cas de simple absence d'article de ceux où l'article n'est absent qu'en surface et d'en évaluer les contraintes syntaxiques et sémantiques. Cet article se propose de décrire l'article zéro à travers ses différentes propriétés qui fondent sa spécificité et de réfléchir à l'opportunité et à la possibilité d'une transposition didactique de ce fait linguistique.

Mots-clés : système déterminatif, article zéro, absence d'article, didactique

Abstract

Until recently, the determinative system of French was not considered to include an article zero with a specific function. The naked substantive, devoid of determinant, traditionally refers to the conceptual and not to the discursive. This conviction undoubtedly explains the feeling of a relative ease of apprehension of this distributional class with the low number of constituent elements. The theory of the article has thus undergone evolutions which let see in its analysis a complexity which illustrates for example the absence of unanimity in the determination of the number and the types of articles or the opposition zero article / full articles. . If one speaks more easily of articles defined, indefinite, even partitive to a lesser extent, article zero is if not forgotten, at least treated as an exception situated at the periphery of the system of determination. However, the nominal constituents without articles are very productive, obey various modes of use that it is important to distinguish there the cases of simple absence of article from those where the article is absent only on the surface and to evaluate the syntactic and semantic constraints. This article

proposes to describe article zero through its different properties which are the basis of its specificity and to reflect on the opportunity and the possibility of a didactic transposition of this linguistic fact.

Keywords : *determinative system, zero article, absence of article, didactic*

Introduction

Dans un ouvrage relativement récent, consacré à l'analyse stylistique, Fromilhague et Sancier-Château (2010 : 38) expliquent que l'article zéro « doit faire l'objet d'une attention précise car il est riche d'implications stylistiques » et indiquent, exemple à l'appui, que la non-manifestation d'article traduit la volonté de créer un « effet de masse ou de flou ». Si l'intérêt stylistique de ce fait linguistique qu'est l'article zéro ne souffre pas de doute, la définition que les auteures en donne mérite à notre sens quelque élargissement. « Lorsque l'article n'apparaît pas à la surface du texte, et cela par choix et non par contrainte grammaticale, on parle d'article zéro » (*ibid*), écrivent-elles en effet, avant de mettre en garde contre toute velléité d'assimilation de l'article zéro à l'absence d'article. Si cette définition satisfait le stylisticien, elle paraît insuffisante à rendre compte de la complexité de cette catégorie en termes d'analyse. La question de l'article zéro est effectivement si complexe, voire opaque, et encore discutée, qu'il faut en élargir l'approche.

Les questions qui se posent sur le plan linguistique sont nombreuses. L'article zéro est-il une trace de lexicalisation ? Les concepts virtuels versus actuel sont-ils opératoires pour rendre compte de l'opposition entre article zéro et article plein ? Est-il pertinent de décrire cette opposition au moyen de la paire contrastive générique versus particulier ? Une diversité d'interrogations dont les réponses ne sont jamais définitives et varient selon l'usage.

Sans prendre en compte toute la diversité de ces interrogations, nous postulons d'une part, dans les constructions à article zéro, l'existence de contraintes syntaxiques et sémantiques et d'autre part, la nécessité de distinguer cette notion de l'absence d'article, eu égard au caractère obligatoire du signe zéro. Notre propos consistera essentiellement à dresser un état des connaissances produites sur la question de façon à en cerner les fondements scientifiques. Subséquemment, nous menons une réflexion sur les implications didactiques qui s'imposent, en termes d'opportunité et de possibilité.

1- Théories de l'article : de la grammaire traditionnelle à la linguistique moderne

La définition préalable des concepts sur lesquels l'étude prend appui demeure une étape incontournable dans une réflexion marquée par la quête de cohérence. Ainsi, sans viser l'exhaustivité, cette section dresse un état des connaissances sur l'article en français, pour une parfaite appréhension de l'objet étudié. L'existence de la classe syntaxique de l'article, constituée de bien peu d'éléments, n'est remise en question par aucune théorie grammaticale. Seul l'intérêt qu'on lui porte varie d'une théorie à l'autre. L'article est appréhendé dans sa relation au nom, qu'il détermine en fonction des caractéristiques sémantiques de celui-ci et selon certaines modalités. C'est pourquoi la théorie de l'article est historiquement fondée sur la distinction entre nom en puissance, c'est-à-dire son état dans la langue, et nom en effet, ce qui renvoie à son état dans l'emploi (Guillaume, 1975 : 306). La perception et l'interprétation morphologique de l'article en français a évolué dans le temps. Le nombre de tous temps fait l'objet de discussion.

Selon Wailly (cité par Rivara, 2000 : 118), il n'y a qu'un seul article en français : *le*, qui a pour forme féminine *la* et dont le pluriel pour les deux genres est *les*. *Un* n'est pas considéré comme un article puisqu'il a déjà sa classe : adjectif numéral. *Du* et *au* sont considérés comme le résultat d'une contraction de l'article *le* avec les prépositions *de* et *à*. Il s'agit d'une variation formelle. Pourtant, un siècle plus tôt, la Grammaire de Port-Royal s'était montrée plus généreuse en admettant l'existence de deux articles, l'un défini et l'autre indéfini. Dans la même logique que Wailly, Condillac (1798) estime que *un* est adjectif qui fait office d'article, tout comme le font les possessifs, les démonstratifs et les quantificateurs, sans qu'on les considère comme étant des articles. Signalons toutefois que la distinction entre valeur définie et valeur indéfinie est bien ressentie dans des langues ne possédant pas d'articles. Ainsi en va-t-il du polonais dont l'étude, réalisée par Hajok (2011) montre que l'expression des valeurs définie et indéfinie n'est pas l'apanage des articles.

Des analyses plus récentes distinguent à côté du couple traditionnel (défini/indéfini), un troisième article, le partitif. Ainsi, en est-il de Brunot et Bruneau (1949 : 214) dont la réflexion prend appui sur la forme *du* appliquée ensuite aux formes *de la* et *des*. Mais le partitif n'est pas sans

susciter quelques difficultés comme le résumant clairement Rivara (2000 : 118) :

La difficulté que présentent ces formes est qu'elles ont des rapports avec le défini (*du* est assez clairement apparenté à « *de le* », *des* est visiblement un amalgame de *de les*), mais qu'elles dénotent du non-défini (*Il boit du vin / de la bière / des alcools*). Contrairement aux cas simples des articles singulier *le* et *un*, la corrélation *forme-sens* devient difficile à établir : seuls les grammairiens modernes (*Larousse*, 1964, *Grevisse*, 1964) rattachent le « partitif » à l'indéfini ou, parfois, le traitent explicitement comme tel.

Les grammairiens ont pleinement conscience de l'implication du rapprochement entre partitif et indéfini introduit dans l'analyse. Ils n'hésitent pas à mettre en évidence la proximité sémantique entre les deux types : « l'article partitif n'est autre chose, pour le sens, qu'un article indéfini » (*Grevisse*, 1964 : 263). La proximité se résume au sens mais ne s'étend pas à la forme. *Des* partitif est emprunté pour donner une forme plurielle à *un*, indéfini : *J'ai cueilli des mangues* (une partie des mangues de la ferme). / *J'ai cueilli une mangue* (une mangue quelconque parmi tant d'autres). Rivara (2000 : 118) voit dans l'opposition entre la forme et le sens « la marque d'une théorie inachevée de l'article ». La divergence souvent constatée dans la définition du nombre d'articles en français repose sur la relation à établir entre les types d'articles. C'est au regard de son rapprochement avec l'article indéfini que certains théoriciens refusent de considérer le partitif comme un article à part entière. C'est en substance pour cette raison que Fromilhague et Sancier-Château (2010 : 38) dans leur réflexion sur la stylistique, s'en tiennent aux trois articles :

C'est à dessein que nous n'évoquerons pas ici le partitif. En effet, les grammairiens qui en admettent l'existence en font un indéfini devant une matière continue, c'est-à-dire qui n'est pas nombrable, à la différence de la matière discontinue qui se présente toujours comme nombrable. Du point de vue stylistique, le partitif conserve bien la valeur d'indétermination.

Comme le signale Rivara, (2000 : 118) le partitif comme unité grammaticale fait souvent problème à de nombreux auteurs qui, quand ils en parlent voient «une forme de complémentarité entre l'article indéfini, qui "s'emploie devant les noms de choses qui se comptent" et l'article partitif, qui "s'emploie devant les noms de choses qui se partagent" ».

Des innovations ont été apportées par des linguistes à la théorie de l'article, ce qui confirme bien son évolution. Elles ont consisté à adjoindre à l'article défini (consensuel), l'article indéfini (logique, dans la mesure où le défini s'oppose tacitement à un indéfini) et à l'article partitif (découpage sur de l'indénombrable) un quatrième membre : l'article zéro. A cette étape, ce dernier est assimilé à un cas d'absence d'article. Pourtant cette assimilation se révèle fort discutable car en analysant profondément, on se rend compte que l'article zéro joue un rôle beaucoup plus important et que sa fonction déterminative couvre, entre autres, celle du « partitif » traditionnel. C'est pourquoi Guillaume (1975 : 143), le premier à postuler l'existence de l'article zéro dans le cas du français, envisage la relation entre les types d'articles sous forme de continuum entre les effets de sens, avec trois niveaux de tension, mettant en évidence le rapprochement entre le défini et le partitif : *un* pour la tension 1, *le* et *du* en tension 2 et \emptyset pour la tension 3. Mais la principale préoccupation née de la reconnaissance de l'existence d'un article zéro réside d'une part dans la définition de sa relation avec les articles pleins et les cas d'absence d'article, et d'autre part dans la réunion de propriétés suffisantes à le caractériser dans le but de lui donner une identité propre.

2- Absence d'article et article zéro : quelle ligne de démarcation ?

Les marques zéro sont bien connues en linguistique depuis l'avènement du structuralisme. L'article dont l'étude nous préoccupe ici peut être considéré comme un cas particulier de signe zéro. Il paraît donc utile de rappeler les traits caractéristiques du fonctionnement de ce dernier, avant de s'appesantir sur le cas spécifique de l'article zéro. L'implicite et la non-réalisation du signifiant sont généralement présentés comme traits distinctifs du signe zéro. Il s'agit précisément d'un morphème ayant pour caractéristique une absence de marque formelle.

Pour Gödel (1953 : 33), il s'agit d'une unité de langue possédant une « valeur uniquement grammaticale » qui ne peut « exister que comme élément oppositionnel » (1953 : 37). En effet, le système grammatical a pour principal fondement « l'opposition de quelque chose avec rien » (Saussure, 1972 : 124).

« L'article n'est rien de plus qu'un système d'oppositions », écrit Guillaume (1975 : 311). Ces oppositions peuvent se situer à différents niveaux. La première dualité met en parallèle articles pleins et article zéro avec, sans grande surprise, une propension à la marginalisation de second. En effet, il n'est pas aisé de distinguer une position vide d'une absence de position, ou encore une forme zéro d'une absence de forme. On se retrouve dans une situation bien complexe où la présence d'une chose est manifestée par son absence. Tout cela paraît si inextricable que par-delà la définition du nombre d'article, le débat se focalise sur le rapport entre l'absence d'article et l'article zéro, et sur la manière de faire le démêlage. La vacuité morphologique de l'article zéro commande, pour la mettre en évidence, de passer par des moyens indirects pas toujours faciles à trouver.

Nombre de grammairiens préfèrent alors s'en tenir à l'absence d'article ou se refusent à dégager une différence entre les deux notions. Ainsi en est-il de Gross et Valli (1991 : 37) qui les donnent simplement pour synonymes, en se proposant de mener une étude portant « essentiellement sur l'absence d'article (ou article zéro) ». Dans la même disposition d'esprit, Giry-Schneider (1991 : 23) choisit d'utiliser la seconde appellation par « simple commodité de style ». Flaux (1997 : 66) ne nie pas le problème que soulève une confusion des deux termes, mais se garde de prendre position : « C'est à dessein que je ne parlerai pas de déterminant zéro. [...] N'ayant pas l'intention de me prononcer sur ce point, je parlerai toujours d'absence de déterminant ».

Les contextes d'emploi du nom sans article sont nombreux et s'expliquent de différentes manières. L'absence peut être la conséquence d'un figement ou le résultat d'une variation stylistique. Elle peut aussi tenir de facteurs de nature syntaxique et revêtir alors plusieurs aspects : constructions prépositionnelles (*être en colère*), des constructions à support (*avoir peur*), des constructions causatives (*faire plaisir à*), des constructions appositives (*Paul, médecin, est attendu*), des constructions attributives (*Paul est médecin*), constructions énumératives, etc. Il est alors impossible d'analyser d'une même manière cette hétérogénéité de faits.

Parmi ceux qui soutiennent l'existence de la marque zéro de l'article, on retrouve Guillaume (1975 : 313) qui y voit « l'ultime étape de l'évolution de l'article ». Des travaux récents abondent dans le même sens. Benetti (2009 : 12) affirme que rien ne permet de soutenir l'inexistence d'un article zéro en français : « Si un SN peut avoir la forme [Ø+N], alors il faut bien supposer que ce qui occupe Ø est un déterminant. » Elle en arrive à la conclusion que « absence d'article » et « article zéro » ne doivent plus être confondus, même pour des raisons de commodité terminologique » (*ibid.*). Avant elle, Anscombre (1992 : 17) a étudié un important nombre de groupes nominaux présentant une absence superficielle de déterminant et en déduit « qu'il fallait ajouter à la liste des déterminants habituels un article zéro » présenté comme un spécifieur possédant des caractéristiques propres dans la construction de certains constituant nominaux. Il est un de ceux qui ont défini des critères pertinents et diversifiés permettant de dissocier les deux réalités.

À l'instar de Gross et Valli (1991), de Giry-Schneider (1991) et de Flaux (1997) certaines grammaires consacrent bien l'existence de l'article zéro, mais l'identifie simplement à l'absence d'article. Pourtant, il suffit d'opérer quelques manipulations sur des syntagmes nominaux sans articles pour se rendre compte de la nécessité d'une distinction. C'est ce à quoi invite, à juste titre, Fromilhague et Sancier-Château (2010 : 38) qui traite également articles indéfini, défini et article zéro :

On se gardera de confondre l'article zéro qui contribue à dilater au maximum l'espace d'insertion de l'être fictif, avec l'absence nécessaire de l'article dans le cadre de l'interpellation : le vocatif au contraire confère à l'être appelé une actualisation maximale ; il est présent immédiatement, c'est-à-dire sans intermédiaire, dans l'espace-temps.

Dans les expressions du type *pont de pierre* ou *cité pour mémoire*, il n'y a que des cas d'absence d'article. Il est impossible de faire apparaître un article avant pierre ou avant mémoire. L'article zéro, en effet, suppose la possibilité d'apparition d'un autre article à sa place, susceptible de « s'opposer à lui, ce qui permet d'attribuer un sens à la forme zéro » (Rivara, 2000, 120). On note également des cas d'absence d'article dans des processus de dénomination dans le langage familier. L'article est absent dans un *filz à papa* (familier) mais présent dans le *filz à son père* (courant).

Il n'est pas loisible de mettre en lumière la différence entre

l'absence et la forme zéro de l'article, d'autant plus que dans certaines constructions syntaxiques on peut y voir un simple effacement de l'article qui a fait l'objet d'une première détermination : *Adieu veau, vache, cochon, couvée*. Mais on peut également constater un changement aspectuel qui permet de passer de l'actuel (valeur référentielle) au virtuel (valeur notionnelle). Admettre la thèse de l'effacement ne règle en rien le problème dans la mesure où se pose la question de la représentation métalinguistique de l'absence créée par l'effacement. C'est en partie cette complexité qui explique le traitement marginal réservé à l'article zéro dans les grammaires qui l'évoquent et dans lesquelles il est vu comme « une absence d'article réservée à certaines positions syntaxiques : vocatifs (*Au revoir, docteur*), locutions verbales ou prépositionnelles (*faire peur, prendre femme; voyager en train, travailler de nuit*), énumérations (*camions, voitures, vélos, rien ne pouvait circuler*) » (Rivara, 2000 : 122). Une telle description se révèle parcellaire et ne permet pas de faire une bonne démarcation de l'absence et du zéro. Le résultat se résume dans le constat fait qu'on emploie, de manière interchangeable, article zéro, absence d'article, absence de déterminant, expression ou nom sans article, degré zéro de déterminant, pour désigner des phénomènes qu'on gagnerait à discriminer. L'effort dans l'étude de ce phénomène doit être orienté vers une définition de propriétés suffisantes à distinguer l'article zéro des autres déterminants et des cas d'absence de déterminant. L'article zéro peut être appréhendé par opposition au rôle général du déterminant qui est de donner une actualisation au nom.

3- Propriétés de l'article zéro

L'étude du système de l'article est longtemps restée morphologique. Mais on s'est aperçu très tôt que l'article n'est pas un simple indicateur de la morphologie nominale puisqu'il revêt un aspect sémantique. Dans la mesure où l'article zéro est marqué par l'absence du signe en surface, le seul moyen de distinction est de « caractériser la présence d'un déterminant zéro par l'apparition de certaines propriétés » (Anscombe, 1991 : 103). De nombreux substantifs ou constituants nominaux se retrouvent dans des constructions sans aucun des déterminants usuels. Cette absence apporte de la signification et pourrait être comblée par d'autres signes. Si l'on s'en tient aux constructions à

support, l'article zéro appartient principalement à la catégorie de la détermination prédicative (Buvet, 2009 : 146). Il est possible, dans ce contexte, de distinguer quatre classes de constituants nominaux sans articles. Il y a d'abord les expressions figées qui sont sémantiquement opaques et réfractaires aux modifications : chercher noise, faire long feu, faire chou blanc... Le deuxième groupe est constitué de tournures qui à l'analyse ne contiennent pas de groupes nominaux, mais plutôt un item formulaire à valeur interjective : dire amen, dire bonjour, crier grâce, crier haro, faire vinaigre... Le troisième groupe se compose d'une série limitée avec quelques verbes tels avoir (faim, besoin, confiance, froid envie, hâte, honte, mal, peur), donner (envie, soif faim...) ou prendre (plaisir, soin...) Dans le quatrième groupe, on retrouve les syntagmes dans lesquels la présence du déterminant zéro est manifeste à travers la non-opacité sémantique, l'insertion adjectivale et la passivation. Distincts du figement et des articles habituels, leur diversité permet de dégager un certain nombre de régularités relative à l'article zéro.

Les résultats des nombreux travaux réalisés sur le sujet permettent de caractériser l'article zéro par sa productivité dans le champ des constituants nominaux sans articles, sa substitution possible avec un autre déterminant, l'insertion adjectivale et la passivation, l'introduction d'un espace discursif au plan sémantique, la condition de bloc, etc. Nous nous contenterons, dans le cadre de cette réflexion, de faire une présentation synthétique de certaines de ces caractéristiques.

L'établissement de l'existence de l'article zéro s'appuie sur la permutation qu'il peut faire avec d'autres déterminants dans le même environnement syntaxique. Il s'agit de constater que la position qui précède immédiatement le nom est vide ou est occupée par des déterminants. Au moins trois observations sont faites à l'issue de la substitution. Au titre de la première, l'insertion d'un autre article est possible, mais elle s'accompagne d'une importante variation sémantique. Quelqu'un qui fait silence, se tait lui-même. Celui qui fait **le** silence autour de lui, fait taire d'autres personnes. Les exemples abondent où la manifestation de l'article en surface donne un sens différent de l'emploi dans lequel l'article n'est présent qu'en structure profonde. Ainsi en va-t-il des couples d'expressions verbales ci-après :

- faire affaire (commercer) vs faire l'affaire (convenir) ;
- faire appel vs faire l'appel ;

- faire impression (impressionner) vs faire l'impression (faire penser à) ;
- prendre congé / prendre un congé.

La deuxième observation laisse entrevoir la possibilité d'une insertion d'article, mais sans grande variation sémantique (bien qu'il y en ait une en réalité, en lien avec la précision par la complémentation nominale). Elle est illustrée par les constructions telles que : demander confirmation, donner ordre, déposer plainte, faire interdiction, faire grief, donner rendez-vous, donner priorité, accorder audience, etc.

La troisième observation concerne les cas où l'insertion d'un article est strictement impossible, sous peine de voir la construction perdre de sa substance ou d'aboutir à des constructions inacceptables, empreintes de barbarismes. En voici un petit florilège :

- donner (\emptyset +*une) carte blanche ;
- faire (\emptyset +* une) partie ;
- prendre (\emptyset +* un) fait et (\emptyset +* une) cause ;
- faire (\emptyset +* une) montre ;
- faire (\emptyset +* une) sensation ;
- faire (\emptyset +* une) table rase ;
- prendre (\emptyset +* une) conscience.

La possibilité d'une substitution par d'autres déterminants dans les constructions à verbes supports conduit à la conclusion que l'article zéro est une forme possible de la détermination prédicative, comme l'illustre la phrase suivante.

Luc a fait (\emptyset +une + trois + plusieurs + des) allusion (s) à ceci.

Elle apporte la preuve que dans la construction faire allusion, il y a présence d'un article zéro dont la place peut aussi être occupée par d'autres déterminants.

Il y a enfin les propriétés relatives à des manipulations telles que l'insertion adjectivale et la passivation. Concernant les verbes supports l'insertion adjectivale permet en effet de montrer qu'il ne s'agit pas d'une locution verbale figée et autorise à reconnaître l'existence d'une position vide, occupée par l'article zéro. Si l'on prend la construction « avoir accès à », il est possible d'y insérer l'adjectif *libre* sans aucune modification de sens :

Les journalistes *ont eu libre accès à l'information.*

De même, l'insertion d'autres déterminants reste possible. Mais on constate que l'insertion de l'adjectif de sens contraire exige une modification de la construction : *avoir contrôlé accès à l'information* est très discutable, voire inacceptable. Cela devient acceptable avec l'insertion d'un article plein et une postposition de l'adjectif : *Les journalistes ont eu un accès contrôlé à l'information*. Des constructions telles que donner satisfaction, faire impression se prêtent à cette manipulation. On peut en effet donner complète satisfaction, faire bonne impression. L'analyse des constructions verbales dans lesquelles l'article zéro est présent laisse une possibilité de transformation passive :

- connaissance a été prise du dossier ;
- allusion y a été faite ;
- ordre a été donné ...

C'est Anscombe qui a introduit la propriété relative à l'espace discursif évoqué *supra*. Elle renvoie au fait que l'article zéro introduit « un cadre à l'intérieur duquel un être ou un objet est dit se trouver, ou un événement avoir lieu » (Anscombe, 1991 : 15). Cette propriété correspond au résultat d'un procès dont le nom précédé de l'article zéro représente le résultat. On peut l'illustrer par la comparaison entre prendre *connaissance* et *perdre connaissance*. Le changement de verbe support modifie le comportement du constituant nominal. Ces deux expressions nous font passer d'un état de connaissance (prendre connaissance) à un état de conscience. Perdre connaissance est dépourvu de caractère processif et la passivation y est impossible. En se référant aux critères présentés *supra*, des expressions telles que les suivantes contiennent bien l'article zéro : faire impression, donner ordre, demander confirmation, donner rendez-vous... Le procès doit en outre obéir à la condition de bloc. Cela signifie que le nom précédé de l'article Ø caractérise en bloc l'espace discursif qu'il introduit. La raison pour laquelle on a « avec courage » mais pas « avec volonté » par exemple est que le nom *volonté* ne permet pas de caractériser en bloc un procès.

D'autres propriétés ont été dégagées à partir des constructions prépositives dans lesquelles la présence de l'article zéro instaure d'importantes nuances sémantiques, en établissant « une liaison étroite et souvent lexicalisée entre les membres de la jonction » (Weinrich, 1989 : 222). L'absence de l'article en surface donne une même fonction à la combinaison de la préposition et du nom. On retrouve l'article zéro dans

le second des deux syntagmes prépositionnels proposés en exemple par Anscombe (1991 :38).

a. Sous l'anesthésie, le patient a tourné de l'œil.

b. Sous anesthésie, le patient a tourné de l'œil.

Il ne s'agit pas d'une simple variation stylistique. L'article zéro définit dans la deuxième phrase un espace discursif temporel : pendant qu'il était anesthésié. Quant à la construction avec article plein, elle traduit une relation causale entre l'anesthésie et le fait de tourner de l'œil. Autre illustration de la variation sémantique opérée dans les constructions prépositives à article zéro, l'une des deux phrases ci-après est inacceptable du point de vue sémantique. Il s'agit de la b qui ne définit pas, contrairement à la phrase a, un espace discursif temporel. C'est aussi une phrase dans laquelle le substantif du groupe prépositionnel renvoie au fait de prendre avis, alors que dans la phrase a, il traduit l'action d'examiner un malade.

a. Le médecin est sorti du cabinet après la consultation.

b. Le médecin est sorti du cabinet après consultation.

De nombreux exemples attestent que la préposition *en* favorise l'apparition de l'article zéro. A contrario, avec la préposition *dans*, les constructions sans articles ne semblent pas autorisées. Mieux le recours à un article plein modifie le sens, comparativement aux constructions avec *en*. L'expression *être en classe* laisse apparaître une différence sémantique avec *être dans la classe*. On peut en dire autant des couples *être dans la cuisine / être en cuisine* (en train de cuisiner), *monter dans la chaire / être en chaire* (prêcher), *avoir un diplôme dans la poche / avoir un diplôme en poche...* La lecture des syntagmes introduit par *en* est processif (suivi de noms abstraits). La lecture d'un syntagme introduit par *dans* est stative (généralement suivi de noms concrets). Cette présence de l'article zéro peut s'étendre à d'autres prépositions. Pour les constructions nominales dans lesquelles la préposition relie deux noms (N + Prép + N), le régime est précédé d'un article zéro. Ainsi en est-il de *homme à femmes*, *personne à principes*, *gaz à effet de serre...*

Les noms avec article zéro sont proches des verbes. Dans la construction donner ordre (qui n'est pas une expression figée), *ordre* n'a pas de fonction substantive. C'est ce qui explique la non-manifestation en surface du déterminant. Il y a cependant une opposition entre article zéro et article défini. Le lecteur d'un document qui porte le titre *assainissement* s'attendra à avoir des informations sur la manière d'assainir

et non sur ce que c'est que *l'assainissement*. Dans le dernier cas, l'orientation est simplement descriptive. On répond à la question : qu'est-ce que c'est ? Dans les constructions à verbe support, à quelques exceptions près (prendre (Ø, du) plaisir) l'article zéro est en distribution complémentaire avec l'article partitif selon les propriétés du verbe support utilisé. Par exemple, on a *avoir Ø honte*, mais *éprouver de la honte*. Ou encore, *faire Ø pression* / exercer (une + de la) pression.

Cet aperçu panoramique des propriétés déterminatives de l'article à marque zéro, conforte à suffisance la position favorable à son existence. En effet, comme l'affirme Anscombe (1991 : 103) « si ce qui caractérise la fonction déterminative est l'introduction de potentialités référentielles, force est donc de conclure à l'existence en français d'un déterminant zéro ». Mais qu'en fait-on du point de vue didactique ? Cette notion trouve-t-elle un intérêt dans l'enseignement-apprentissage de la langue au point d'en envisager une transposition didactique ? Si oui, quelles règles d'identification mettre en place ?

4- Enjeux didactiques de la reconnaissance de l'article zéro.

Si l'on considère l'importance du nombre d'études consacrées à l'article zéro, et cela depuis 1919, on a du mal à comprendre la faiblesse de sa présence dans les grammaires, même universitaires. La *Grammaire méthodique du français* consacre quatre pages au déterminant zéro, mais reste muette sur le cas particulier de l'article zéro qui n'apparaît que dans les titres d'une bibliographie conseillée. Une esquisse d'explication pourrait être trouvée dans la complexité du concept et dans la diversité de son champ d'analyse. Dans l'enseignement/apprentissage des langues, l'objectif de la didactisation est de définir des règles enseignables, ce qui suppose un travail de simplification. Est-il judicieux de continuer à enseigner dans un cours de morphologie au supérieur qu'il y a 3 articles en français ? Le faire au collège et à l'école primaire peut encore être rassurant au regard de la codification des activités d'apprentissage qui y est fixée. Mais au supérieur cela paraît inconvenant, si l'on sait que les résultats de la recherche doivent nourrir le contenu des enseignements et que, inversement, les difficultés rencontrées en situation pédagogique donnent de la matière à la recherche.

La difficulté à laquelle on peut être confronté, c'est comment arriver à décomplicier certaines théories linguistiques, à en dégager des règles simples susceptibles d'application dans des activités d'apprentissage.

La diversité des analyses auxquelles l'article zéro s'est prêté rend délicate cette opération, en raison de leur caractère descriptif et non prescriptif, rarement péremptoire. Alors quelles règles de reconnaissance ou d'identification de l'article zéro peut-on dégager à des fins didactiques ? Quelle propriété est plus probante pour le dégagement des règles d'identification de l'article zéro. Pour y arriver, il faut évaluer les forces et les faiblesses de chaque propriété.

La passivation est une propriété bien pertinente (*Connaissance a été prise du dossier*), mais elle présente la faiblesse de fonctionner de manière parcellaire. *Grève a été faite par les étudiants* est peu acceptable. Il en va de même de la construction *Plainte a été portée*. On dira plutôt *Une plainte a été portée*. Le lien entre la présence d'un article zéro et la passivation a encore besoin d'être étayé par des données plus larges, pour faire la part des choses entre ce qui relève d'un choix stylistique et ce qui tient de la contrainte syntaxique.

L'insertion adjectivale est si aléatoire qu'il faudrait une règle pour chaque type d'adjectifs (qualifiant, classifiant, d'intensité, de renforcement...) et la place occupée dans la construction (antéposé, postposé). L'insertion dans un constituant nominal à article zéro est pertinente pour certains adjectifs (*donner entière satisfaction*), inopérante pour d'autres qui appellent plutôt un article partitif (*prendre un malin plaisir à / *prendre malin plaisir à*). On peut construire des phrases acceptables avec *faire plusieurs allusions politiques* ou *faire une allusion utile*, mais pas *faire ∅ allusion utile*. Par ailleurs, l'insertion est plus facile dans les constructions appositives que dans les constructions attributives qui donnent plutôt des phrases discutables.

Luc, (ancien ingénieur + ingénieur de haut niveau + ingénieur talentueux), est attendu dans la soirée.

Luc est (? ancien ingénieur + *ingénieur de haut niveau + *ingénieur talentueux) ...

Même si elle confirme la présence de l'article zéro, la description des constructions causatives n'est pas encore très documentée et l'étude qui s'y rapporte s'appuie seulement sur deux verbes faire (*Ce refus fait mal à Luc*) et donner (*Ce travail donne faim à Luc*). En définitive la seule propriété qui offre des perspectives de transposition didactique demeure la commutation entre article zéro et les autres formes déterminatives. Elle réunit la contrainte syntaxique et sémantique à la fois.

D'autres questions se posent au didacticien soucieux de prendre en compte l'article zéro dans son enseignement relatif au système de détermination. Quel niveau taxinomique visé ? La compréhension ou l'analyse ? Il est possible d'envisager, du point de la construction des activités d'apprentissage, des activités d'initiation à l'analyse sémique, destinées à révéler les contrastes sémantiques engendrés par la position vide. En effet, étudier ou faire étudier donne l'opportunité de renforcer les compétences syntaxiques et sémantiques des apprenants. Cette étude par les propriétés d'identification peut au final passer par des tests de typicalité. Ceux-ci permettraient une hiérarchisation des constructions à article zéro à l'effet de dégager des différences en fonction du degré. Les plus typiques seraient celles qui obéissent au plus grand nombre de propriétés (substitution, insertion, passivation, définition d'un espace discursif, caractère processif) à la fois.

Conclusion

De manière quelque peu inattendue, l'article de façon générale pose aux spécialistes de la grammaire un certain nombre de problèmes qui se rapportent pour l'essentiel à leurs types, dont certains ne sont pas unanimement reconnus, à leur dénomination et par ricochet à leur nombre. Il s'y lit des préoccupations linguistiques et didactiques surtout si l'on s'intéresse au cas où l'article n'est pas manifesté en surface. Cela corrobore l'idée d'une absence de « système de représentation clair de l'analyse de l'article » (Joly, 1980 : 17). L'étude de l'article revêt dans ces conditions un intérêt historique (l'histoire de la grammaire) et épistémologique.

L'habitude d'associer sur le plan didactique le nom au déterminant a conduit à reléguer au rang d'exception l'absence d'article et par ricochet l'article zéro. Il s'agit pourtant d'un phénomène bien productif dans la langue. Si certains grammairiens restent réservés sur le sujet, de nombreuses études laissent voir que l'existence d'une détermination zéro repose sur des fondements linguistiques solides, rendus manifestes par un certain nombre de régularités et de propriétés. C'est ce qui fait dire à Anscombe (1986 : 10) que « l'article zéro est responsable des propriétés syntaxiques et sémantiques des locutions verbales dans lesquelles il apparaît, en particulier pour ce qui est de l'aspect ». Le traitement scientifique de l'article zéro a fait la part belle à

la description des propriétés qui lui sont spécifiques. Sa principale caractéristique est d'être substituable par d'autres formes de déterminant et de « se combiner avec des modificateurs. Les modifications peuvent s'opérer par antéposition ou par postposition en fonction de certaines contraintes syntaxiques et sémantiques.

Le constituant nominal sans déterminant a sur le plan morphosyntaxique les traits d'un substantif, même si son fonctionnement le rapproche parfois du verbe ou de l'adjectif, selon que la construction qui le prend en charge est à support ou attributive. Cette opposition est bâtie sur la distinction entre détermination prédicative et détermination argumentale, toute unité lexicale étant susceptible d'occuper une fonction prédicative ou argumentale, en termes d'actualisation. La nature du problème que pose l'article zéro oblige à une réflexion sur le plan didactique afin de déterminer les modalités d'une véritable prise en compte du concept dans les programmes d'enseignement. C'est une question qui mérite encore bien de discussions et laisse poindre des perspectives. Mais il y a une certitude, l'ignorance du sujet par le système d'enseignement après autant de travaux de recherche est dépourvue de logique. Notre intérêt ira plus tard vers la conception d'outils visant à faire de l'article zéro un objet d'enseignement en contexte universitaire.

Bibliographie

Anscombe Jean-Claude (1986), « L'article zéro en français : un imparfait du substantif », *Langages*, n°72, p. 4-39.

Anscombe Jean-Claude (1991), « La détermination zéro : quelques propriétés », *Langages*, n°102, p. 118-124.

Anscombe Jean-Claude (1992), « **Espaces discursifs et contraintes adjectivales sur les groupes nominaux à article zéro** », *Enonciation et parti pris*, actes du colloque de l'Université d'Anvers, p. 17-33.

Benetti Laurence (2008), *L'article zéro en français contemporain : aspects syntaxiques et sémantiques*, Bruxelles, Peter Lang.

Buvet Pierre-André (2009), « Détermination prédicative et article zéro », *Synergies Tunisie*, n° 1, p. 145-158.

Fromilhague Catherine et Sancier-Chateau Anne (2010), *Introduction à l'analyse stylistique*, Paris, Armand Colin.

Giry-Schneider Jacqueline (1991), « L'article zéro dans le lexique-grammaire des noms prédicatifs », *Langages*, n°102, p. 23-35.

Godel Robert (1953), « La question des signes zéro », *Cahiers Ferdinand de Saussure* n°11, p. 31-41.

Guillaume Gustave (2010 [1919]), *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, Limoges, Lambert-Lucas.

Hajok Alicja (2011), « Le déterminant zéro ? », *Synergies Pologne*, n°8, p. 193-202.

Joly André (1980), « Le problème de l'article et sa solution dans les grammaires de l'époque classique », *Langue française*, n°48, p. 16-27.

Rivara René (2000), « L'article à travers quelques théories linguistiques », *Modèles linguistiques*, [En ligne] URL : <http://journals.openedition.org/ml/1458>, consulté le 01 mai 2020.

Saussure Ferdinand (de) (1972), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.

Weinrich Harald (1989), *Grammaire textuelle du français*, Paris, Les Éditions Didier.